

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité :</b> <b>AERONAUTIQUE</b> <b>Option : mécanicien, systèmes- avionique</b> <b>Option : mécanicien, systèmes-cellule</b>	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Modé	Durée	Mode	Durée
<b>Épreuve E1 : Épreuve scientifique</b>  <b>Sous-épreuve A : Mathématiques</b>  <b>Sous-épreuve B : Sciences physiques et chimiques</b>	U 11	3 1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>Épreuve E2 : Épreuve de technologie</b>  <b>Sous-épreuve A : Etude d'un système d'aéronef</b>  <b>Sous-épreuve B : Construction et maintenance d'un aéronef</b>	U 21	5 2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
	U 22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>  <b>Sous-épreuve A : évaluation de la période de formation en milieu professionnel</b> <b>Sous-épreuve B : diagnostic et essais</b> <b>Sous-épreuve C : dépose - repose</b> <b>Sous-épreuve D : construction-modification-réparation</b> <b>Sous-épreuve E : économie - gestion</b> <b>Sous-épreuve F : prévention-santé-environnement</b>	U 31	9 4	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
	U 32	1	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
	U 33	1	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
	U 34	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
	U 35	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
	U. 36	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E4 : Anglais</b>	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique</b>  <b>Sous-épreuve E51 : Français</b>  <b>Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.</b>	U 51	5 2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques</b>	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>Épreuve E7 : Éducation physique et sportive</b>	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative (2) :</b>  <b>- Langue vivante</b>	UF 1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.